



Version Janvier 2025

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS INDIVIDUELS

PANORAMA DES AIDES

PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	2
LA RÉNOVATION GLOBALE.....	3
LA RÉNOVATION PAR GESTE(S).....	4

⚠ BLOCAGE DES FONDS DE MPR EN L'ABSENCE D'UN BUDGET 2025

À ce stade, seuls les dossiers validés jusqu'au 31 décembre 2024 seront payés prochainement.
L'instruction des dossiers non validés à cette date se poursuit et connaîtra des délais de traitement allongés.

Le dépôt de nouvelles demandes MPR reste possible, mais le paiement sera conditionné à l'adoption du budget 2025 (ou loi de finance).

La CAPEB se mobilise auprès de ses différents interlocuteurs pour trouver des solutions et éviter de freiner l'activité de rénovation énergétique.



Découvrez aussi

MAPRIMEADAPT'



l'aide de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour les travaux d'adaptation et d'accessibilité des logements

AIDES AUX TRAVAUX - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

COMMENT ÇA MARCHE ?

ZOOM SUR LES DIFFÉRENTS PARCOURS POSSIBLES



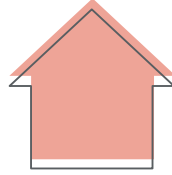
RÉNOVATION GLOBALE

DISPOSITIF MAPRIMERÉNOV' ACCOMPAGNÉ

=

- SAUT DE 2 CLASSES DPE A MINIMA** (avec 2 gestes d'isolation)
- + **MON ACCOMPAGNATEUR RENOV'**
- + **AUDIT ÉNERGÉTIQUE**

- Pour tous les logements (résidence principale)
- Pour tous les ménages
- Bailleurs inclus
- Aide en fonction des sauts de classe énergétique réalisés et des revenus du ménage



RÉNOVATION PAR GESTE(S)

DISPOSITIF MAPRIMERÉNOV' PAR GESTE(S)

=

- **ISOLATION**
- et/ou **VENTILATION** (conditionnée à un geste d'isolation)
- et/ou **CHAUFFAGE DÉCARBONÉ OU ECS DÉCARBONÉ**
- et/ou **DÉPOSE DE CUVE À FIOUL**
- et/ou **AUDIT ÉNERGÉTIQUE**

- Logements F & G exclus à compter du 1^{er} janvier 2026
- Ménages aisés exclus
- Bailleurs inclus
- Enveloppe de 20 000€ sur 5 ans par logement (comptabilisée depuis le 1^{er} janvier 2020)



FINANCEMENT DES TRAVAUX PAR CEE SEULS

=

- GESTES NON ÉLIGIBLES à MAPRIMERÉNOV'**
- ou **HORS PARCOURS**

- Pour tous les logements (résidence principale et secondaire)
- Pour tous les ménages
- En Rénovation Globale : pour les résidences secondaires et logements sociaux



PLAFONDS DE RESSOURCES 2025

ÎLE-DE-FRANCE / REVENUS FISCAUX DE RÉFÉRENCE (€)

Nombre de personnes du ménage	MaPrimeRénov' & CEE			CEE uniquement
	MÉNAGES TRÈS MODESTES	MÉNAGES MODESTES	MÉNAGES INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AISÉS
1	jusqu'à 23 768	jusqu'à 28 933	jusqu'à 40 404	à partir de 40 404
2	jusqu'à 34 884	jusqu'à 42 463	jusqu'à 59 394	à partir de 59 394
3	jusqu'à 41 893	jusqu'à 51 000	jusqu'à 71 060	à partir de 71 060
4	jusqu'à 48 914	jusqu'à 59 549	jusqu'à 83 637	à partir de 83 637
5	jusqu'à 55 961	jusqu'à 68 123	jusqu'à 95 758	à partir de 95 758
Par personne supplémentaire	+ 7 038	+ 8 568	+ 12 122	+ 12 122

AUTRES RÉGIONS / REVENUS FISCAUX DE RÉFÉRENCE (€)

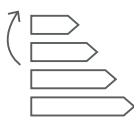
Nombre de personnes du ménage	MaPrimeRénov' & CEE			CEE uniquement
	MÉNAGES TRÈS MODESTES	MÉNAGES MODESTES	MÉNAGES INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AISÉS
1	jusqu'à 17 173	jusqu'à 22 015	jusqu'à 30 844	à partir de 30 844
2	jusqu'à 25 115	jusqu'à 32 197	jusqu'à 45 340	à partir de 45 340
3	jusqu'à 30 206	jusqu'à 38 719	jusqu'à 54 592	à partir de 54 592
4	jusqu'à 35 285	jusqu'à 45 234	jusqu'à 63 844	à partir de 63 844
5	jusqu'à 40 388	jusqu'à 51 775	jusqu'à 73 098	à partir de 73 098
Par personne supplémentaire	+ 5 094	+ 6 525	+ 9 254	+ 9 254

A Informations non exhaustives, données à titre indicatif, sous réserve d'erreurs ou d'omissions. Dispositifs évolutifs, soumis à conditions et / ou critères techniques complémentaires. Reproduction/Diffusion interdite sans accord préalable de la CAPEB.

AIDES AUX TRAVAUX - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

PARCOURS MAPRIMERÉNOV' ACCOMPAGNÉ

OBJECTIF RÉNOVATION GLOBALE



**SAUT DE 2 CLASSES
(A MINIMA) DU DPE OBLIGATOIRE**



POUR QUI ?

TOUS LES MÉNAGES
(propriétaires occupants et bailleurs)

POUR QUOI ?

TOUS LES LOGEMENTS de A à G
(résidence principale)



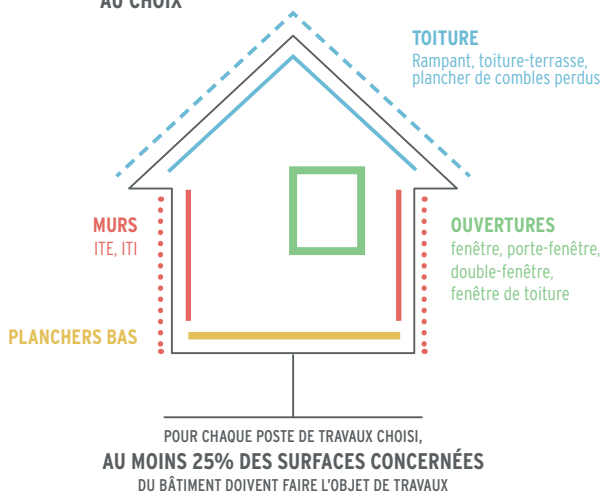
COMMENT ?

**MON ACCOMPAGNATEUR
RÉNOV'**
+ AUDIT ÉNERGÉTIQUE

TRAVAUX D'AMPLEUR

CRITÈRE 1 2 GESTES D'ISOLATION

AU CHOIX



CRITÈRE 2 CHAUFFAGE OU PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE

SYSTÈMES DE CHAUFFAGE OU DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE (ECS)

AUTORISÉS À RESTER EN PLACE (sous conditions)

- Chaudières biofioul
- Chaudières gaz
- PAC
- PAC hybrides gaz et biofioul
- Chaudières bois
- Appareils indépendants bois
- Système solaire combiné
- Chauffe-eau solaire individuel
- etc.

AUTORISÉS À ÊTRE INSTALLÉS (sous conditions)

- PAC
- PAC hybrides gaz et biofioul
- Chaudières bois
- Appareils indépendants bois
- Système solaire combiné
- Chauffe-eau solaire individuel
- etc.

INTERDITS ET DEVANT ÊTRE REMPLACÉS

- Chaudières fioul (traditionnel)
- Charbon

EN +

**D'AUTRES GESTES SONT POSSIBLES
POUR RÉALISER DES SAUTS DE CLASSE**

Ex: ventilation, confort d'été, photovoltaïque en autoconsommation, etc.

CRITÈRES DE CALCUL DE L'AIDE

GAIN ÉNERGÉTIQUE /DPE	PLAFONDS DES DÉPENSES ÉLIGIBLES	MÉNAGES TRÈS MODESTES	MÉNAGES MODESTES	MÉNAGES INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AISÉS
2 CLASSES	40 000€ (HT)	80%	60%	45%	10%
3 CLASSES	55 000€ (HT)			50%	15%
4 CLASSES	70 000€ (HT)				20%

+

BONIFICATION

SORTIE PASSOIRE ÉNERGÉTIQUE
pour les logements F et G atteignant la classe D du DPE

+10%

+

AIDES LOCALES (POSSIBLES): un écartement pourrait être appliqué

⚠ Informations non exhaustives,
données à titre indicatif,
sous réserve d'erreurs ou d'omissions.
Dispositifs évolutifs, soumis à
conditions et / ou critères techniques
complémentaires.
Reproduction/Diffusion interdite
sans accord préalable de la CAPEB.

AIDES AUX TRAVAUX - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

MAISON INDIVIDUELLE ET PARTIES PRIVATIVES DES LOGEMENTS COLLECTIFS

RÉNOVATION PAR GESTE(S)

Gestes éligibles pour les logements de A à G jusqu'au 1^{er} janvier 2026.
À partir du 1^{er} janvier 2026, les logements F et G devront obligatoirement passer par une « rénovation d'ampleur » pour tous travaux.



CHAUFFAGE DÉCARBONÉ OU ECS DÉCARBONÉE

	MÉNAGES TRÈS MODESTES	MÉNAGES MODESTES	MÉNAGES INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES TRÈS MODESTES	MÉNAGES MODESTES	MÉNAGES INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AISÉS	COMMUN À TOUS	
Chaudières à alimentation manuelle fonctionnant au bois ou autres biomasses	3750€	3150€	1400€	4000€	4000€	2500€	2500€	V	V
Chaudières à alimentation automatique fonctionnant au bois ou autres biomasses	5000€	3850€	2100€	4000€	4000€	2500€	2500€	V	V
Poêles à granulés, cuisinières à granulés	1250€	1000€	750€	800€	800€	500€	500€	V	V
Poêles à bûches, cuisinières à bûches	1250€	1000€	500€	800€	800€	500€	500€	V	V
Foyers fermés, inserts	1250€	750€	500€	800€	800€	500€	500€	V	V
Équipements de production de chauffage fonctionnant à l'énergie solaire thermique (SSC)	10000€	8000€	4000€	5000€	5000€	5000€	5000€	V	V
Équipements de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire thermique (CESI)	4000€	3000€	2000€	CEE				V	V
Équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant avec des capteurs solaires hybrides thermiques et électriques à circulation de liquide	2500€	2000€	1000€	CEE				V	V
Pompes à chaleur géothermiques, ainsi que l'échangeur de chaleur souterrain associé eau / eau, sol / eau ou sol / sol	11000€	9000€	6000€	5000€	5000€	5000€	5000€	V	V
Pompes à chaleur air / eau (y compris hybrides)	5000€	4000€	3000€	4000€	4000€	2500€	2500€	V	V
Pompes à chaleur solarothermiques	11000€	9000€	6000€	PAS DE CEE				V	V
Pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude sanitaire (CET)	1200€	800€	400€	CEE				V	V
Équipements de raccordement à un réseau de chaleur, alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération	1200€	800€	400€	700€	700€	450€	450€	V	V
Équipements de raccordement à un réseau de froid, alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération	1200€	800€	400€	PAS DE CEE				V	V

ISOLATION

Isolation thermique des parois vitrées, les matériaux installés viennent en remplacement de parois en simple vitrage	100€/éqpm	80€/éqpm	40€/éqpm	CEE				V	V
Isolation des murs en façade ou pignon par l'intérieur	25€/m ²	20€/m ²	15€/m ²	CEE				V	V
Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	25€/m ²	20€/m ²	15€/m ²	CEE				V	V
Isolation des murs en façade ou pignon par l'extérieur (surface des murs limitée à 100m ²)	75€/m ²	60€/m ²	40€/m ²	CEE				V	V
Isolation des toitures terrasses	75€/m ²	60€/m ²	40€/m ²	CEE				V	V

VENTILATION (pour MaPrimeRénov' : conditionnée à la réalisation d'un geste d'isolation)

Systèmes de ventilation mécanique contrôlée double flux autorégulables ou hygrorégulables	2500€	2000€	1500€	CEE				V	V
AUDIT ÉNERGÉTIQUE	500€	400€	300€	PAS DE CEE				X	X
DÉPOSE DE CUVE À FIOUL	1200€	800€	400€	PAS DE CEE				X	V

AUTRES TRAVAUX

TRAVAUX VIA LES CEE

CHAUFFAGE										
Robinet thermostatique				CEE				V	V	
Régulation par sonde de température extérieure				CEE				V	V	
Système de régulation par programmation horaire pièce par pièce				260€ à 624€				V	V	
Émetteur électrique à régulation électronique à fonctions avancées				CEE				X	X	
Radiateur basse température pour un chauffage central				CEE				X	X	
Plancher chauffant hydraulique à basse température				CEE				X	X	
Chauffe-bain individuel à haut rendement ou à condensation				CEE				X	X	
Pompe à chaleur air / air				CEE				X	X	
Désembouage d'un réseau hydraulique individuel de chauffage				CEE				X	X	
Conduit d'évacuation des produits de combustion	700€	700€	450€	450€					X	X
ISOLATION										
Isolation : planchers de combles perdus				CEE				V	V	
Isolation : planchers bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert				CEE				V	V	
Fermeture isolante				CEE				V	V	
VENTILATION										
Ventilation Mécanique contrôlée simple flux hygrorégulable				CEE				V	V	
Ventilation hybride hygrorégulable				CEE				V	V	
RÉNOVATION D'AMPLEUR										
Rénovation d'ampleur d'une maison individuelle				1 880€ à 9 620€				Selon travaux	V	
Rénovation d'ampleur d'un appartement										

⚠ Informations non exhaustives, données à titre indicatif, sous réserve d'erreurs ou d'omissions. Dispositifs évolutifs, soumis à conditions et / ou critères techniques complémentaires. Reproduction/Diffusion interdite sans accord préalable de la CAPEB.